

**Conseil économique et social**

Distr.: Générale
25 janvier 2008
Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Dix-septième session**

Vienne, 14-18 avril 2008

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Orientations générales pour le programme contre le crime de
l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle
de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions
administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

**Rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional
de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la
justice****Note du Secrétaire général**

Le Rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice sur les travaux de sa seizième session, tenue à Turin (Italie) les 4 et 5 octobre 2007, est présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément aux statuts de l'Institut, qui figurent à l'annexe de la résolution 1989/56 du Conseil économique et social en date du 24 mai 1989. Selon l'article IV, paragraphe 3, alinéa e) de ces statuts, le Conseil de direction rend compte, périodiquement, au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (remplacé par la suite par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1991).

* E/CN.15/2008/1.



Rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice sur les travaux de sa seizième session

(Turin (Italie), les 4 et 5 octobre 2007)

I. Introduction

1. Conformément à l'article IV des statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), adoptés par le Conseil économique et social par sa résolution 1989/56 du 24 mai 1989, le Conseil de direction s'est réuni à Turin (Italie) les 4 et 5 octobre 2007 pour sa seizième session. En application du paragraphe 3, alinéa e) de cet article, le Conseil présente son rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

II. Examen des propositions concernant le programme de travail et le budget 2008-2009 et analyse et évaluation des activités menées par l'Institut en 2006-2007

2. Ayant à l'esprit les fonctions de direction et de gestion financière qui lui ont été confiées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/56 et ayant examiné le rapport du Directeur de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice sur les activités de l'Institut en 2006-2007 et les propositions de programme de travail et de budget pour 2008 et 2009, le Conseil a évalué favorablement les activités menées à bien et poursuivies par l'Institut en 2006-2007 et approuvé les propositions concernant le programme de travail et le budget pour 2008 et 2009.

3. Le Conseil a approuvé le projet d'organigramme de l'Institut pour 2008 et 2009 et confirmé deux postes reclassés de rang élevé (L-5) (Administrateur chargé de la division du programme de recherche appliquée et administrateur chargé de la division des ressources et partenariats).

4. Le Conseil a pris note avec satisfaction des prévisions établies sur la base des contributions attendues en plus des fonds reçus, des contributions annoncées officiellement et des contributions annoncées de manière non officielle.

5. Le Conseil a approuvé l'ouverture au budget 2008-2009 d'un crédit jusqu'à concurrence de 32 158 300 dollars des États-Unis à imputer sur le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (compte subsidiaire de l'UNICRI) et à répartir comme suit:

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Analyses et opérations	22 232 300
Gestion et administration	576 700
Dépenses de personnel	7 674 100
Dépenses d'appui aux programmes	1 675 200
Total	32 158 300

L'Institut a par ailleurs versé à l'Office des Nations Unies à Vienne des dépenses d'appui aux programmes s'élevant à 202 500 dollars des États-Unis.

6. Le Conseil a indiqué que l'exécution des budgets et des programmes supplémentaires était subordonnée à la disponibilité des fonds et que les membres du Conseil devaient être consultés au cas où des changements importants du programme de travail seraient proposés.

7. Le Conseil a autorisé le Directeur de l'Institut à virer des crédits d'une ligne budgétaire à une autre à concurrence de 10 %. D'autres changements pourraient être opérés si le Conseil y consentait. Le Conseil a recommandé un certain nombre de mesures intéressant l'administration et la gestion.

A. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice en 2006-2007

8. La direction de l'Institut a connu plusieurs changements au cours de la période considérée. Le Directeur adjoint a démissionné en janvier 2006 et le Directeur en septembre 2006. Deux administrateurs par intérim ont été chargés de l'Institut entre octobre 2006 et juin 2007, dont le second a occupé par la suite le poste de Directeur adjoint de juillet à septembre 2007. Sandro Calvani a pris ses fonctions de Directeur le 1^{er} juillet 2007. Dès son entrée en fonction, le nouveau Directeur a lancé un programme de réformes, une nouvelle stratégie, de nouvelles activités et a modifié la structure de l'Institut.

9. L'Institut est financé par les contributions volontaires versées au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (compte subsidiaire de l'UNICRI).

10. En 2006-2007, l'Institut a conservé à Rome un bureau de liaison chargé d'entretenir le contact avec les institutions et les organisations de la société civile du pays hôte et de soutenir les activités de sensibilisation du public menées par le Centre régional d'information des Nations Unies en Italie, conformément à un accord conclu avec le Département de l'information de New York. Pour ces activités, le pays hôte a mis des locaux à la disposition de l'Institut à titre gracieux et a augmenté sa contribution volontaire à des fins générales. Le Bureau de liaison a soutenu l'action et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, fourni une assistance lors de visites du Secrétaire général ou d'autres hauts responsables des Nations Unies et entretenu son propre site Web en italien. Il a par ailleurs assuré un service de bibliothèque de référence et entrepris des activités de communication et de relations publiques en coopération avec le siège de l'Institut.

11. Les tâches administratives courantes de l'Institut ont connu une augmentation proportionnelle au développement global de l'activité. À la suite d'un audit, il a été recommandé que la nature du solde du fonds fasse l'objet d'une analyse détaillée. Conformément à cette recommandation, l'Institut a mené à bien, avec l'aide du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), une analyse approfondie de ses documents comptables présentant séparément les ressources à des fins générales et les ressources à des fins spéciales. L'Institut a été inclus dans le Système intégré de gestion de l'Organisation des Nations Unies.

12. La bibliothèque a continué de compléter sa collection, en accueillant un nombre croissant d'utilisateurs. Les services en ligne et l'accès aux sources électroniques ont été améliorés. L'Institut a mis à jour le *World Criminological Directory* et la *Bibliography on Trafficking in Human Beings*, tous deux en ligne, et constitué une nouvelle *Bibliography on Organized Crime and Corruption*. La bibliothèque détient plus de 18 000 monographies, 1 100 journaux et annuaires, des dizaines de milliers de documents d'organismes des Nations Unies, d'organisations régionales et internationales, d'institutions nationales et d'organisations non gouvernementales, des vidéos, des CD-ROM et des ouvrages sur des questions de prévention du crime et de justice pénale. Le service des technologies de l'information a amélioré l'infrastructure et participé à la création de nouveaux matériels d'information. L'Institut a organisé plusieurs manifestations publiques internationales et élaboré et diffusé des matériels d'information sur la prévention du crime et la justice pénale. Une aide a été fournie aux organismes des Nations Unies pour la publication de nouveaux rapports et l'organisation de manifestations publiques.

13. Les principaux domaines d'action de l'Institut correspondent aux priorités définies par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. L'Institut développe un programme de recherche appliquée qui comprend des activités regroupées en quatre grandes unités thématiques: réforme de la justice, gestion de la sécurité/lutte antiterroriste, lutte contre la traite des êtres humains et les nouvelles formes de criminalité, et enfin, études, formation et stages.

14. L'unité de la réforme de la justice a exécuté des projets relatifs à l'assistance technique en matière de réforme de la justice pénale, de renforcement des capacités opérationnelles, de justice pour mineurs et de protection des droits des enfants, ainsi que des projets de perfectionnement visant à promouvoir des systèmes de justice pénale équitables capables de traiter efficacement les infractions graves. Pour ces activités, il a été fait appel à la recherche-action. L'Institut a aidé l'Angola et le Mozambique à renforcer leurs systèmes de justice pour mineurs en menant des actions de formation, en soutenant les institutions compétentes, en fournissant une assistance juridique et en entreprenant des campagnes de sensibilisation. Des stages de formation sur les techniques de coopération judiciaire dans la lutte contre la criminalité organisée ont été organisés en Albanie pour le personnel des services de justice. En Colombie, l'Institut a organisé la formation à la coopération judiciaire en matière de protection des victimes et des témoins et à la lutte contre la criminalité organisée. Des stages de perfectionnement axés sur la prévention de la corruption, en particulier sur ses liens avec le trafic de drogues et la traite des êtres humains ont été tenus à l'intention des juges et des membres du parquet en Bolivie, en Colombie, en Équateur et au Pérou. L'Institut et l'ONUDD élaborent et alimentent ensemble un

guide technique et un répertoire des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience en matière de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles nécessaires pour l'application des principales dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption¹.

15. L'unité chargée de la gestion des mesures de sécurité et de la lutte antiterroriste a renforcé les volets sécurité lors des grandes manifestations et prévention du trafic illicite de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. L'Institut est membre de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies et il copréside les groupes de travail sur la radicalisation et l'extrémisme qui conduisent au terrorisme et sur la protection des cibles vulnérables aux attaques terroristes, en particulier dans le cadre de partenariats privé-public. L'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations de l'Institut a proposé divers services, notamment une assistance technique et des outils novateurs, à des spécialistes de la préparation des mesures de sécurité pour des manifestations importantes. Dans sa résolution 2006/28, le Conseil économique et social a encouragé les États Membres, en particulier ceux qui prévoient de grandes manifestations dans les années à venir, à renforcer leur coopération, y compris dans le cadre de l'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations. L'Allemagne, la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, Singapour, ainsi que les États membres de la Communauté des Caraïbes, ont bénéficié d'une assistance technique. L'Institut a exécuté le projet intitulé "Coordination des programmes de recherche nationaux sur la sécurité lors de grandes manifestations en Europe" (UE-SEC), qui vise à améliorer la coordination des programmes de recherche nationaux existants et à arrêter une stratégie de recherche commune à long terme dans le domaine de la sécurité lors de grandes manifestations au sein de l'Union européenne. S'agissant du renforcement de la coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic illicite et l'utilisation de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins criminelles, l'Institut a aidé les États à satisfaire aux obligations énoncées aux alinéas c) et d) du paragraphe 3 de la résolution 1540 du Conseil de sécurité (2004) pour ce qui est d'arrêter et instituer des activités appropriées et efficaces de contrôle aux frontières et de police afin de détecter et combattre le trafic de ces produits, et mettre en place dans le pays des dispositifs appropriés et efficaces de contrôle de l'exportation et du transbordement. L'Institut a également effectué des recherches sur les échanges d'informations relatives à la sécurité entre l'Union européenne et les pays intéressés n'appartenant pas à l'Union.

16. L'unité de la lutte contre la traite des êtres humains et les nouvelles formes de criminalité a élaboré et mis en œuvre des projets sur la traite des êtres humains, et plus particulièrement la traite à des fins d'exploitation sexuelle, et élaboré de nouveaux projets relatifs aux nouvelles formes de criminalité, telles que la contrefaçon, les crimes contre l'environnement et la cybercriminalité. Les activités exécutées concernaient l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale, l'Europe de l'Est et les Balkans. L'Institut a notamment élaboré une proposition complémentaire visant à réduire encore l'exposition des femmes et des adolescentes nigérianes au risque de devenir victimes de la traite, à susciter une prise de conscience et à renforcer les capacités de lutte contre la traite. Un programme de

¹ Résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe, en date du 31 octobre 2003.

lutte contre la traite des mineurs à des fins sexuelles a été exécuté au Costa Rica, en Thaïlande et en Ukraine. Il comprenait des stages de formation, la publication de manuels de formation, la compilation de bases de données, la création de sites Web thématiques, la diffusion d'informations, ainsi que des campagnes de prévention et de sensibilisation. L'Institut a également mené à bien les projets intitulés "Lutte contre la traite des êtres humains et opérations de maintien de la paix: programme de formation du personnel international de détection et de répression, dans la phase préalable au déploiement et en cours d'emploi" et "Lutte contre la criminalité organisée et la corruption par le biais de la consolidation de l'État de droit en Serbie". L'Institut a réalisé la première étude sur la contrefaçon de médicaments et de produits industriels qui mettent en danger la santé et la sécurité publiques.

17. En matière d'études, de recherche et de formation, un cours de maîtrise en droit pénal international et prévention du crime a été dispensé entre octobre 2006 et juillet 2007. Il visait à conférer aux participants des compétences spécifiques en matière de droit pénal international et des connaissances approfondies sur les instruments internationaux théoriques et pratiques de prévention et de répression des infractions transnationales et internationales et des actes terroristes. Plusieurs projets de recherche ont également été menés à bien, dont un programme sur le droit pénal international qui devait donner aux autorités nationales les moyens d'enquêter sur des crimes, et de poursuivre et de traduire en jugement les criminels conformément au droit international. L'Institut a coopéré avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans le cadre de recherches sur le blanchiment et ses infractions sous-jacentes en Serbie afin de réunir des informations pertinentes et à jour pour des projets d'assistance technique en matière de lutte contre le phénomène de blanchiment d'argent et ses infractions sous-jacentes, en particulier la corruption et autres infractions financières. L'Institut a aussi exécuté un autre projet global sur l'abus de drogues pour disposer d'un centre d'échange d'informations sur l'abus de drogues illicites et les phénomènes sociaux associés.

18. L'Institut reçoit du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des fonds destinés à financer les frais de voyage des experts associés. En 2007, deux experts associés ont travaillé à l'Institut. Celui-ci propose également d'accueillir des stagiaires individuels dans l'intention de leur dispenser une formation complète.

B. Programme de travail de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pour 2008 et 2009

19. La stratégie du Directeur pour la période biennale 2008-2009 se fonde sur le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement intitulé "Unis dans l'action" (A/61/583). Elle place l'individu au centre du travail de l'Institut et vise à mettre au point des pratiques optimales et efficaces pour combattre la criminalité transnationale organisée. L'Institut se concentrera sur les activités de recherche appliquée pour accroître la sécurité des citoyens et réformer les systèmes de justice. Il contribuera à une prise de conscience qu'il faut riposter d'urgence à la criminalité transnationale organisée en favorisant la sensibilisation du public et de la communauté internationale aux

risques d'ordre social et économique qu'elle cause. Il facilitera les partenariats pour mettre en commun les bonnes pratiques et améliorer les connaissances sur les tendances communes et les modes opératoires des nouvelles formes de criminalité. Il continuera à exécuter avec succès des activités de coopération technique dans le cadre de son programme de recherche appliquée et facilitera également la recherche appliquée nécessaire pour accélérer l'application effective des conventions des Nations Unies relatives à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme. La stratégie du Directeur repose sur un programme de travail structuré, des objectifs transparents et des résultats mesurables. Elle s'oriente fortement vers la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, ainsi que vers des échanges accrus avec les experts et les hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, les autorités nationales et les représentants de la société civile. L'Institut s'emploiera à renforcer les relations de proximité et la confiance entre des secteurs ayant des besoins et des experts différents et à porter ainsi au maximum l'efficacité de l'action internationale.

20. À la demande du Conseil de direction, les propositions concernant le programme de travail et le budget de l'Institut pour 2008-2009 ont été refondues et présentées conformément aux Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2003/7). Le budget de l'exercice biennal 2008-2009 distingue les ressources à des fins générales, les ressources à des fins spéciales et les ressources d'appui aux programmes (voir tableau). Pour garantir l'application judiciaire de l'instruction administrative ST/AI/286 sur l'utilisation des montants perçus au titre de l'appui aux programmes, l'Institut et l'Office des Nations Unies à Vienne prévoient actuellement l'ouverture d'un compte distinct des dépenses d'appui aux programmes perçues ou versées aux partenaires opérationnels. À compter de l'exercice biennal 2008-2009, l'Institut inscrira et comptabilisera en tant que catégorie de fonds distincte les montants prélevés au titre de l'appui aux programmes sur les contributions à des fins spéciales. Cette mesure marque une avancée sur la voie de la transparence et de l'obligation de rendre compte.

Tableau récapitulatif des ressources et de l'augmentation du nombre de postes prévues pour l'exercice biennal 2008-2009

Catégorie	Ressources (Milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fonds à des fins générales				
Postes	3 597,3	4 179,8	16	18
Autres objets de dépense	1 587,5	2 251,9	-	-
Sous-total A	5 184,8	6 431,7	16	18
B. Fonds à des fins spéciales				
Postes	-	3 494,3	3	14,9
Autres objets de dépense	4 785,6	20 023,9	-	-
Sous-total B	4 785,6	23 518,2	3	14,9

Catégorie	Ressources (Milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
	C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	2 410,9	-	-
Sous-total C	-	2 410,9	-	-
Total général (A+B+C)	9 970,4	32 360,8	19	32,9

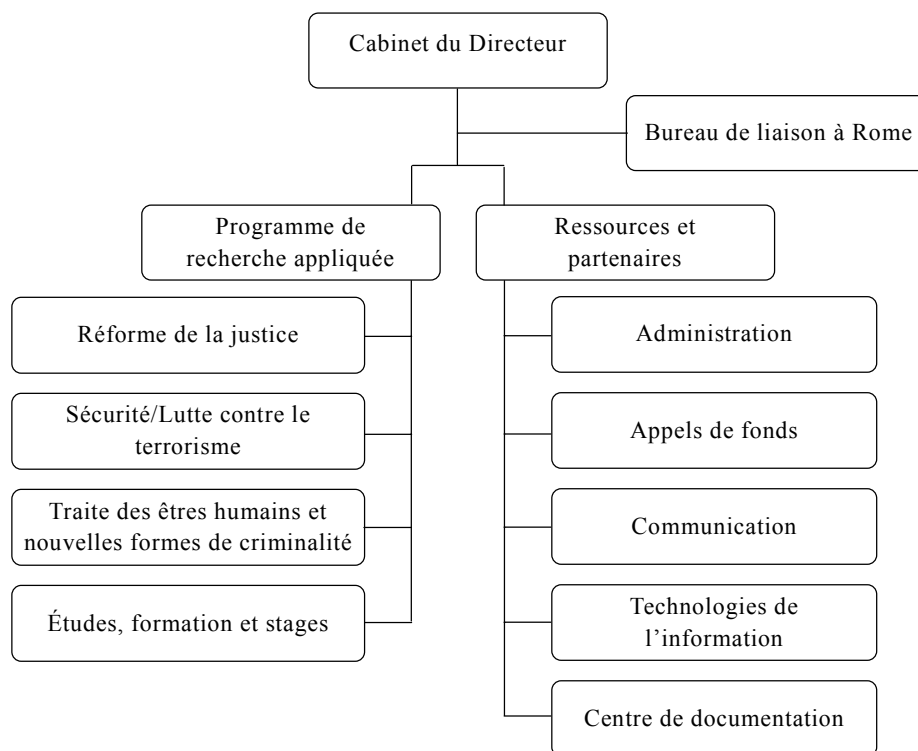
21. Il est prévu que les dépenses à des fins générales augmentent de 1,3 million de dollars (24 %) au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et que les dépenses à des fins spéciales et les dépenses d'appui aux programmes prises ensemble augmentent de 21,1 millions de dollars (491 %). L'augmentation prévue au titre des fonds à des fins générales correspond au niveau record des dépenses attendu et peut être financée étant donné l'importance du solde disponible. L'augmentation prévue au titre des fonds à des fins spéciales correspond au niveau record des dépenses escompté pour l'exercice biennal 2008-2009, dans le cas où tous les projets envisagés seraient mis en œuvre.

22. Un nouvel organigramme a été proposé, qui fait une place aux nouveaux sujets et aux nouvelles priorités stratégiques, et tient compte de la nécessité de restructurer les effectifs et de les déployer judicieusement. Les principaux changements sont le reclassement du poste de directeur adjoint, de L-6 à L-5, et d'un poste d'administrateur de projet, de L-4 à L-5, afin de disposer de deux postes de la classe L-5 pour diriger les deux divisions de l'Institut: programme de recherche appliquée et ressources et partenariats.

C. Organigramme 2008-2009

23. Le programme ressources et partenariats comprendra des services administratifs et d'appui, tels que les technologies de l'information, l'administration, les finances/ressources humaines et le centre de documentation. Il comprendra en outre une section des appels de fonds et une section de communication, qui sera renforcée (voir figure). Ce programme sera dirigé par un agent de la classe L-5 qui supervisera les services d'appui et participera aux appels de fonds et dont relèvera le fonctionnaire chargé des appels de fonds (L-3) à recruter.

Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice



24. Au cours du prochain exercice biennal, l'administration sera principalement axée sur la stricte observation des procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies et l'amélioration de l'efficacité, ainsi que sur la gestion active des documents administratifs et comptables dans le Système intégré de gestion.

25. Des réunions annuelles régulières du Conseil devraient se tenir en 2008 et en 2009. Les mandats de Pedro David et Takayuki Shiibashi arrivent à expiration en novembre 2008. L'Institut à l'intention de présenter, début 2008, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, pour approbation par le Conseil économique et social, une demande de prolongation du mandat des deux membres du Conseil susmentionnés (dans la mesure dans laquelle ils acceptent de continuer à siéger au Conseil) ou bien d'indiquer le nom des candidats proposés au Secrétaire général pour nomination.

26. Le Bureau de liaison à Rome continuera d'assurer les contacts avec les institutions du pays hôte, de promouvoir l'action et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, d'entreprendre des activités de communication et de relations publiques, de fournir une assistance lors de visites de hauts responsables des Nations Unies et d'entretenir son site Web et sa bibliothèque de référence.

27. Le centre de documentation continuera de développer ses fonctions traditionnelles et d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de la collection et de la documentation pour un public plus large. Il renforcera les partenariats avec des organisations nationales et internationales, et prendra d'autres initiatives.

28. Au cours de la période biennale 2008-2009, la communication et les relations publiques seront renforcées pour conférer à l'Institut une plus grande crédibilité et visibilité dans le grand public et la communauté des donateurs, et pour promouvoir la sensibilisation aux questions que l'Institut s'attache à aborder. La stratégie de communication de l'Institut sera fondée sur la création d'une "marque" de l'Institut en termes d'image et de substance. L'Institut organisera des campagnes de sensibilisation et des manifestations, proposera des services inédits et mettra au point de nouveaux outils d'information pour son site Web. Il créera aussi de nouveaux matériels d'information en association avec le Bureau de liaison à Rome, le département des technologies de l'information et le centre de documentation.

29. Dans sa stratégie d'appel de fonds l'Institut soulignera qu'il est sélectif dans ses activités et ses services pour éviter tout double emploi et chevauchement avec d'autres organismes internationaux, et insister surtout sur son identité et son travail de fond dans les domaines dans lesquels il excelle. L'Institut œuvre dans des secteurs spécifiques pour lesquels il possède une compétence exceptionnelle. La possibilité d'ouvrir d'autres bureaux de liaison à Bruxelles et à New York sera étudiée pour soutenir le développement de ses partenariats. Le recrutement d'un fonctionnaire chargé des appels de fonds est prévu.

30. L'unité de la réforme de la justice continuera à exécuter le projet de consolidation des droits de l'enfant et des mineurs en Angola et le programme de renforcement du système de justice pour mineurs au Mozambique. Un nouveau projet visant à aider l'Éthiopie dans l'administration de la justice sera mis en place dans le but de contribuer au processus de renforcement des institutions en développant les compétences du personnel des services de justice pénale. Un certain nombre de nouvelles propositions de projet ont par ailleurs été élaborées dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et d'autres infractions graves, de la justice pour mineurs; des questions concernent la parité des sexes, de la prévention de la délinquance juvénile au sein des communautés de migrants et de l'action en faveur de l'intégration.

31. Le nombre de pays et d'organisations internationales coopérant avec l'Institut dans les domaines de la gestion des mesures de sécurité et de la lutte antiterroriste est en constante augmentation. Les activités suivantes sont prévues pour la période biennale 2008-2009: l'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations; un système de gestion des connaissances sur le trafic illicite de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires en Europe du Sud-Est; la Coordination des programmes nationaux de recherche sur les mesures de sécurité pendant les grandes manifestations en Europe (UE-SEC); la Coordination des programmes nationaux de recherche sur les mesures de sécurité pendant les grandes manifestations en Europe II (UE-SEC II); la réduction de la radicalisation qui conduit au terrorisme; un partenariat public-privé en faveur de la protection des cibles vulnérables; une étude sur l'expertise et les capacités européennes en matière de protection des grandes manifestations contre les attaques terroristes; le projet "Janus", qui vise à développer et déployer un système de gestion des frontières intégré de l'Union européenne; un partenariat public-privé sur les mesures de sécurité; et un programme d'excellence intitulé "Défis et changements".

32. L'unité de la lutte contre la traite des êtres humains et les nouvelles formes de criminalité prévoit de développer plusieurs projets devant déboucher sur des

recherches orientées vers l'action portant sur les modes d'intervention ayant fait leur preuve dans des domaines spécifiques: la prévention de la traite des femmes et des adolescentes du Nigéria vers l'Italie; un programme de lutte contre la traite des mineurs en Amérique centrale; le renforcement des capacités institutionnelles pour lutter contre la traite des mineurs en Amérique latine; dans le cadre de la lutte contre la traite d'êtres humains et des opérations de maintien de la paix: l'élaboration d'un manuel de formation pour le personnel international de maintien de l'ordre; un programme sur le commerce illégal de biens culturels et d'œuvres d'art volées; la création d'un observatoire permanent sur la traite des êtres humains et la migration illégale pour l'Europe du Sud-Est; la lutte contre la criminalité organisée et la corruption grâce à la consolidation de l'État de droit en ex-Yougoslavie; dans le cadre des crimes contre l'environnement et des organisations criminelles: un projet sur une nouvelle perspective de lutte contre la criminalité organisée; le renforcement du partage et de la diffusion de données d'expérience et de pratiques optimales en matière de lutte contre la criminalité organisée dans les domaines de la contrefaçon et du piratage en Europe; un projet de profilage des pirates informatiques; un projet sur la sécurité des systèmes de supervision et d'acquisition des données; et la formation en matière de criminalistique informatique et de techniques d'investigation pour les services de répression des pays en développement.

33. L'unité des études, de la formation et des stages soutiendra et développera les activités de l'Institut en matière d'enseignement postuniversitaire et de recherche appliquée. Elle prévoit en particulier de concevoir et de mettre en place des programmes de maîtrise, ainsi que des activités de recherche appliquée dans les domaines du droit pénal international, de la prévention de l'abus de drogues et de l'éthique des essais cliniques. Parallèlement aux nouvelles propositions, on poursuivra les projets de recherche de la période biennale écoulée, comme le projet global sur l'abus de drogues et le programme sur le droit pénal international. Un nouveau projet de recherche sur l'éthique des essais cliniques sera mis au point.

34. S'agissant de la formation, un expert associé dont les services sont financés par le Gouvernement italien rejoindra l'Institut en 2008. L'Institut s'efforcera d'accroître le nombre de pays finançant des administrateurs auxiliaires et continuera d'accueillir des stagiaires du monde entier.